

## PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE TECHNOLOGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CANADA (TDDC)

concernant les recommandations de l'audit de la Vérificatrice générale du Canada sur Technologies du développement durable Canada

N° de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse de la direction de TDDC	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (nom, fonction, N° de téléphone)	Indicateur de réussite (à l'usage exclusif du comité)
6.25	<p>Technologies du développement durable Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adopter des directives claires pour déterminer si un projet répond ou non aux critères d'admissibilité définis dans les accords de contribution ;</li> <li>• fournir aux spécialistes externes l'information nécessaire pour s'assurer qu'elles et ils recommandent des projets qui cadrent avec le mandat de la fondation ;</li> <li>• tenir compte des questions d'admissibilité</li> </ul>	<p>En accord. Chaque proposition de projet subit une diligence raisonnable (DR) rigoureuse et d'une évaluation en fonction des critères d'admissibilité, y compris, mais sans s'y limiter, ceux énoncés dans l'accord de contribution (AC). Cette DR est crédible et estimée par les investisseurs des secteurs public et privé, permettant chaque dollar investi par TDDC de débloquer 7 dollars en financement complémentaire.</p> <p>Les propositions subissent environ 200 heures de diligence raisonnable de la part d'un personnel qualifié et expérimenté, et de 36 heures venant d'au moins deux expert·e·s externes qui reçoivent des modèles d'évaluation avec les critères d'admissibilité de l'accord de contribution. Les commentaires des expert·e·s sont toujours pris en compte et intégrés dans les évaluations finales. Durant la</p>	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation sur les processus d'approbation des projets de TDDC.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.</p>	Décembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du plan d'action de la réponse de la direction (PARC) soumis à ISDE en novembre 2023, TDDC a amélioré la documentation de ses processus d'approbation en garantissant une orientation claire sur l'évaluation des critères énoncés dans l'accord de contribution. (Complété)</p> <p><b>Juillet 2024 à décembre 2024 :</b> Redémarrage des approbations de nouveaux financements, mise en œuvre et utilisation de nouveaux processus.</p>	<p>Nom : Brian Scott</p> <p>Fonction : V.-P., investissements</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

	<p>soulevées par les spécialistes externes et les recommandations qu'elles et ils formulent.</p>	<p>période d'audit, 94 % des demandes recommandées par les expert-e-s ont été transmises au comité d'examen des projets (CEP).</p> <p>Le CEP, composé d'expert-e-s en technologies durables, examine tous les documents et s'engage dans des discussions sur l'admissibilité et le bien-fondé des projets.</p> <p>En novembre 2023, TDDC a renforcé sa documentation en précisant les critères d'admissibilité des projets selon les normes de l'AC. Les directives et les ressources de formation des examinateur-ric-e-s externes ont été actualisées. TDDC étudiera d'autres possibilités d'amélioration.</p>					
<b>6.26</b>	<p>Pour faire suite à une recommandation formulée en 2017 par la commissaire à l'environnement et au développement durable de l'époque, Technologies du développement durable Canada devrait améliorer sa fonction de remise en question des avantages projetés</p>	<p>Partiellement en accord. TDDC utilise un processus solide pour quantifier les bénéfices environnementaux potentiels projetés dans 12 domaines d'impact, à trois moments différents du cycle de vie d'un projet. Le processus suit des normes reconnues. Une évaluation d'ISDE en 2018 a révélé que TDDC disposait d'un processus d'examen et de remise en question substantiel pour évaluer les bénéfices</p>	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation des processus de TDDC pour quantifier, examiner et remettre en question les avantages prévus en matière de développement durable et d'environnement.</p>	<p>Décembre 2024</p>	<p><b>Septembre 2024 :</b> TDDC renforcera davantage sa documentation sur la diligence raisonnable afin d'exposer clairement les bénéfices environnementaux du processus de la fonction d'évaluation des incidences sur l'environnement.</p> <p><b>Décembre 2024 :</b> TDDC mettra en œuvre les processus améliorés, y</p>	<p>Nom : Brian Scott</p> <p>Fonction : V.-P., investissements</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

	<p>du point de vue de l'environnement et du développement durable.</p>	<p>environnementaux proposés dans les propositions de projet.</p> <p>Pendant la diligence raisonnable, les informations disponibles sont utilisées pour quantifier les impacts environnementaux, puis celles-ci sont examinées et remises en question de manière approfondie par le personnel formé de TDDC. Après approbation, des expert-e-s externes interviennent pour affiner les estimations environnementales à deux reprises au cours du projet.</p> <p>La projection des bénéfices environnementaux des nouvelles technologies précommerciales est sujette à des incertitudes. Les informations limitées nécessitent des estimations d'impact à long terme, généralement de 10 à 15 ans. Les bénéfices estimés peuvent varier considérablement à mesure que la technologie progresse vers la commercialisation.</p> <p>En 2021, la Fondation a engagé un expert tiers pour l'analyse comparative des processus de TDDC. Une méthodologie a été mise en place pour comparer efficacement les bénéfices projetés entre les projets et guider les décisions de</p>	<p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.</p>		<p>compris les processus améliorés de la fonction d'évaluation des bénéfices pour l'environnement.</p>		
--	--	--	---	--	--	--	--

		financement. TDDC s'engage à continuer d'améliorer son processus d'évaluation des bénéfiques en développement durable et environnemental.					
6.29	Technologies du développement durable Canada devrait réévaluer les projets approuvés au cours de la période d'audit pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs du Fonds d'appui technologique au développement durable et à l'ensemble des critères d'admissibilité.	<p>Partiellement en accord. Les objectifs du Fonds sont de contribuer aux objectifs environnementaux du Canada, à la croissance économique durable et à la compétitivité mondiale des entreprises canadiennes. TDDC a bien réussi à cet égard. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse post-projet montre que les entreprises financées par TDDC ont contribué à des résultats environnementaux significatifs ;</li> <li>• Les données de Statistique Canada montrent que les entreprises financées par TDDC génèrent une croissance plus élevée des revenus par rapport à l'indice de référence ;</li> <li>• Depuis 2017, 84 % des entreprises canadiennes figurant dans le classement Global Cleantech 100 ont été financées par TDDC.</li> </ul>	<p><b>Documentation :</b> Élaborer et documenter le processus de contrôle de la qualité des décaissements afin de reconfirmer qu'ils continuent de répondre aux critères d'admissibilité énoncés dans l'accord de contribution.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Résultats documentés du contrôle de la qualité des décaissements pour tous les projets actifs examinés.</p>	Décembre 2024	<p><b>Juillet 2024 :</b> Mise à jour de l'accord de contribution, qui clarifiera les critères d'admissibilité des projets.</p> <p><b>Décembre 2024 :</b> TDDC achèvera la reconfirmation de l'admissibilité des projets actifs.</p>	<p>Nom : Sheryl Urie</p> <p>Fonction : V.-P., finances</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

		<p>TDDC reconnaît que les conclusions sur l'admissibilité des projets ont été basées sur les documents examinés par le BVG. Selon nous, ces documents n'ont pas pleinement reflété les délibérations approfondies du CEP, fondées sur diligence raisonnable approfondie (#25) et sur leur expertise collective dans le secteur. Bien que TDDC estime que les projets répondaient à des critères d'admissibilité, elle reconnaît que le BVG a abouti à une conclusion différente, car cette perspective supplémentaire n'a pas été pleinement présentée dans les documents fournis au BVG.</p> <p>En coopération avec ISDE, TDDC reconfirmera que les projets actifs respectent les objectifs et critères d'admissibilité définis dans l'AC.</p>					
--	--	---	--	--	--	--	--

6.32	Technologies du développement durable Canada devrait communiquer régulièrement à Innovation, Sciences et Développement économique Canada les sommes dues à la Couronne et les sommes qu'elle a récupérées des bénéficiaires finaux.	<p>En accord. Tous les recouvrements effectués par TDDC sont déduits des futurs paiements de transfert d'ISDE, comme le prévoit l'AC. La Fondation a mis en place des processus de contrôle pour s'assurer que les paiements effectués à tous les projets approuvés respectent les critères relatifs aux coûts admissibles des projets dans les accords de contribution. TDDC séquence le déboursement des fonds selon un calendrier d'étapes et a mis en place des processus rigoureux pour contrôler l'avancement d'un projet avant de poursuivre le financement. Ces processus comprennent des évaluations de la portée du projet, du respect des délais, de l'admissibilité des coûts et de la capacité financière. Des audits financiers externes soutiennent le processus de décaissement, garantissant une comptabilisation précise des fonds et réduisant les risques financiers.</p> <p>TDDC a renforcé sa documentation des processus de recouvrement des fonds dans le cadre du plan d'action de réponse de la direction (PARD) de novembre 2023, examiné par un tiers afin de garantir l'incorporation des meilleures pratiques. Des</p>	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation des processus de recouvrement des fonds de TDDC.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Divulgarion de tous les montants dus à la Couronne dans un rapport trimestriel à ISDE et dans le plan directeur annuel de TDDC.</p>	Décembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré la documentation de ses processus de recouvrement des fonds. (Complété)</p> <p><b>Septembre 2024 (en cours par la suite) :</b> TDDC soumettra des rapports trimestriels à ISDE, indiquant les montants dus pour les projets dont le financement n'a pas respecté les termes et conditions des accords.</p>	<p>Nom : Sheryl Urie</p> <p>Fonction : V.-P., finances</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	
------	---	--	---	---------------	---	--	--

		rapports trimestriels à ISDE mettront en évidence les montants dus pour les projets ne respectant pas les conditions des accords, avec une déclaration de tous les montants dus à la Couronne dans le plan directeur de TDDC.					
6.45	Technologies du développement durable Canada devrait mettre en place un système efficace pour recueillir, gérer, conserver et transmettre annuellement les déclarations de conflits d'intérêts, et elle devrait adopter des mesures pour s'assurer que ses politiques sur les conflits d'intérêts sont respectés.	En accord. TDDC avait des processus clairs permettant au personnel et aux membres de la direction de déclarer les conflits réels, potentiels et perçus, mais a reconnu le besoin d'améliorer la gestion et la documentation de ces déclarations. En novembre 2023, TDDC a renforcé ses politiques et processus en matière de conflits d'intérêts, y compris la création d'un système plus efficace d'enregistrement et de gestion des conflits. Le code d'éthique a été mis à jour et des formations des audits internes ont été renforcées pour assurer le	<p><b>Documentation :</b> Mise à jour de la documentation relative aux politiques et processus en matière de conflits d'intérêts, y compris le registre des conflits d'intérêts, utilisé pour recevoir, gérer et rendre compte des conflits d'intérêts déclarés.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b></p>	Complété	<p><b>Octobre 2023 :</b> Un conseiller en éthique indépendant est en poste pour prodiguer des conseils sur le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts. (Complété)</p> <p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a procédé à une mise à jour complète de ses politiques et processus en matière de conflits d'intérêts. (Complété)</p>	<p>Nom : Alanna Tiger</p> <p>Fonction : Gestionnaire, risques et conformité</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

		<p>respect des politiques. Ces mesures ont été examinées par une tierce partie pour intégrer les meilleures pratiques.</p> <p>TDDC a également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• engagé un conseiller en éthique indépendant pour conseiller la fondation ;</li> <li>• amélioré la documentation sur les conflits lors des réunions du conseil d'administration et des comités ;</li> <li>• établira un rapport annuel sur les divulgations de conflits d'intérêts.</li> </ul> <p>Chaque année, la fonction d'audit interne de TDDC vérifiera le respect de la politique en matière de conflits d'intérêts.</p> <p>TDDC reconnaît que la mise à jour régulière de son registre des conflits et la documentation précise des décisions auraient pu réduire d'au moins 41 cas le nombre de situations mentionnées dans la pièce 6.4.</p>	Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.		<p><b>Janvier 2024 à juin 2024 :</b> Mise en œuvre de nouvelles procédures, y compris la formation de l'ensemble du personnel et du nouveau conseil d'administration. (Complété)</p>		
<b>6.51</b>	Technologies du développement durable Canada devrait mettre à jour ses règlements	En accord. TDDC mettra à jour ses règlements pour se conformer aux exigences des paragraphes 34(a) et (b) de la <i>Loi sur la Fondation du</i>	<b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation et des processus relatifs aux	Août 2024	<b>Octobre 2023 :</b> Un conseiller en éthique indépendant est en poste pour prodiguer des conseils	Nom : Alanna Tiger  Fonction : Gestionnaire,	

	<p>administratifs et ses politiques sur les conflits d'intérêts pour le conseil d'administration et pour le personnel afin de se conformer pleinement à la <i>Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable</i> et aux pratiques exemplaires dans le domaine.</p>	<p><i>Canada pour l'appui technologique au développement durable</i> (LFCATDD).</p> <p>L'article 11(a) de la <i>LFCATDD</i>, 2001, stipule que :</p> <p>« Les administrateurs sont choisis :</p> <p>i. a) de façon à assurer, dans la mesure du possible, la représentation des spécialistes de la mise au point et de la mise à l'épreuve des techniques favorisant le développement durable, notamment celles qui visent à apporter des solutions aux questions relatives aux changements climatiques et à la qualité de l'eau, de l'air et du sol, des milieux d'affaires et des organisations sans but lucratif ; »</p> <p>Le risque de conflit étant inhérent à la loi, TDDC a encore renforcé ses politiques en matière de conflit d'intérêts. En novembre 2023, TDDC a renforcé ses politiques de conflits en actualisant son code d'éthique et en renforçant la formation. Ces politiques, évaluées par une tierce partie, seront régulièrement révisées</p>	<p>politiques de TDDC en matière de conflits d'intérêts, y compris son code d'éthique. Cela comprend la mise à jour des règlements qui s'alignent entièrement sur la <i>Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable</i> (LFCATDD).</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.</p>		<p>sur le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts. (Complété)</p> <p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré ses politiques et processus en matière de conflits d'intérêts, qui ont été examinées par une tierce partie. (Complété)</p> <p><b>Janvier 2024 :</b> TDDC a engagé un secrétaire de séance indépendant pour améliorer la rédaction des procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration et des comités. (Complété)</p> <p><b>Janvier 2024 à juin 2024 :</b> Mise en œuvre de nouvelles procédures, y compris la formation de l'ensemble du personnel et du nouveau conseil d'administration. (Complété)</p> <p><b>Août 2024 :</b> Les règlements de TDDC seront mis à jour, afin d'assurer l'alignement sur les exigences de la <i>LFCATDD</i>.</p>	<p>risques et conformité</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	
--	--	--	---	--	---	--	--

		<p>et vérifiées pour garantir leur conformité.</p> <p>La Fondation améliorera la documentation des déclarations, de la résolution des conflits et des récusations lors des réunions du CA et des comités. Cela garantira que la pratique standard de TDDC soit correctement et uniformément reflétée dans tous les documents officiels.</p>					
6.54	Technologies du développement durable Canada devrait communiquer sans délai tout conflit d'intérêts à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, comme l'exigent les accords de contribution.	<p>En accord. TDDC a révisé son processus de rapport à ISDE sur les conflits d'intérêts dans son plan d'action soumis en novembre 2023. À l'avenir, TDDC fournira régulièrement à ISDE une liste actualisée des déclarations de conflits selon un calendrier convenu.</p> <p>TDDC continuera à travailler avec ISDE pour harmoniser les processus de signalement des conflits d'intérêts, comme l'exigent les accords de contribution.</p>	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation relative aux politiques et processus en matière de conflits d'intérêts, y compris le registre des conflits d'intérêts, afin de recevoir, de gérer et de rendre compte des conflits d'intérêts déclarés.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.</p>	Septembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré ses politiques et processus en matière de conflits d'intérêts. (Complété)</p> <p><b>Septembre 2024 :</b> Conformément aux processus améliorés, TDDC fournira des rapports réguliers à ISDE sur les conflits d'intérêts pertinents. TDDC continuera à fournir à ISDE les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, dans lesquels sont consignés les divulgations de conflits d'intérêts, les décisions et les récusations lors des réunions</p>	<p>Nom : Alanna Tiger</p> <p>Fonction : Gestionnaire, risques et conformité</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

					du conseil d'administration et des comités.		
6.55	Technologies du développement durable Canada devrait communiquer au conseil d'administration les résultats de son processus de gestion de conflits d'intérêts pour l'ensemble de l'organisation et communiquer au comité d'examen des projets les conflits d'intérêts se rapportant à chacun des projets.	<p>En accord. Le personnel de TDDC adhère à un code de conduite strict, ainsi qu'à des politiques de conflits d'intérêts et de transactions internes. Les employé·e·s déclarent tout conflit dès qu'ils-elles en ont connaissance et réaffirment mensuellement les conflits existants. Les règles de TDDC interdisent aux employé·e·s d'investir dans une entreprise financée jusqu'à cinq ans après le projet. De plus, ils-elles doivent se défaire de tous les actifs liés aux entreprises financées à leur arrivée chez TDDC.</p> <p>TDDC a renforcé ses processus existants en matière de conflits d'intérêts dans le cadre du plan d'action de réponse de la direction soumis à ISDE en novembre 2023, qui a été examiné par une société tierce et par le conseiller en éthique de TDDC afin de s'assurer que les meilleures pratiques sont intégrées. Les déclarations et les plans d'atténuation sont désormais examinés par le conseiller en éthique de TDDC, qui formule des recommandations sur la gestion des conflits.</p>	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation relative aux politiques et processus en matière de conflits d'intérêts.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Signalement des conflits pertinents lors de chaque réunion du conseil d'administration et du comité d'examen des projets.</p>	Septembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré ses politiques et processus en matière de conflits d'intérêts, y compris son code d'éthique. Cette documentation a été examinée par une tierce partie et une formation connexe a été dispensée pour garantir le respect de ces processus. (Complété)</p> <p><b>Septembre 2024 :</b> Conformément aux processus améliorés, TDDC fournira des rapports réguliers au conseil d'administration et au comité d'examen des projets sur les résultats des processus de conflit d'intérêts, y compris les conflits spécifiques aux projets.</p>	<p>Nom : Alanna Tiger</p> <p>Fonction : Gestionnaire, risques et conformité</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	

		Grâce à ses processus améliorés, TDDC informera le conseil d'administration et le comité d'examen des projets des conflits organisationnels pertinents. Sous la direction du conseiller en éthique, la Fondation continuera à développer ses processus de gestion des conflits.					
<b>6.61</b>	Technologies du développement durable Canada devrait aider ses membres à pourvoir les postes vacants et veiller à ce que la nomination des membres soit conforme aux exigences de la <i>Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable</i> .	<p>En accord. TDDC aidera les membres de la fondation à pourvoir les postes vacants et à se conformer aux exigences de la loi.</p> <p>Les membres jouent un rôle clé dans la nomination des administrateur·rice·s indépendant·e·s. La Fondation a établi un processus rigoureux de nomination en 2016, à la suite d'un examen de gouvernance, dirigé par le comité de gouvernance et des candidatures (CGC) du conseil d'administration. Le CGC maintient une matrice des compétences des membres du conseil d'administration, conforme à la Loi, pour cibler les besoins de nomination. Une société de recrutement externe assure l'impartialité dans la recherche de</p>	Le ministre a annoncé une nouvelle orientation pour TDDC : la transition des programmes et du personnel vers le CNRC. Trois cadres supérieurs de la fonction public ont été nommés au conseil des membres pour soutenir la transition de l'organisation vers le CNRC.	Complété	<b>Juin 2024 :</b> Le ministre a annoncé une nouvelle orientation pour TDDC : la transition des programmes et du personnel vers le CNRC. Trois cadres supérieurs de la fonction public ont été nommés au conseil des membres pour soutenir la transition de l'organisation vers le CNRC. (Complété)	Nom : Paul Boothe  Fonction : Président du conseil  Numéro de téléphone : (343) 804 0691	

		nouveaux administrateurs. Cette société externe établit une liste de candidat·e·s qualifié·e·s dans tout le Canada et veille à ce qu'une procédure d'entretien structurée soit mise en place. Les candidat·e·s qualifié·e·s subissent ensuite un entretien avec le GNC. Ce dernier recommande au conseil d'administration les candidat·e·s retenu·e·s. Le conseil d'administration les recommande ensuite aux membres. Les membres procèdent à une dernière étape de validation de la procédure et des candidat·e·s retenu·e·s. Ce processus permet de garantir que le conseil d'administration de TDDC est diversifié, représentatif du Canada et qu'il possède les compétences nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.					
6.65	Technologies du développement durable Canada devrait modifier ses processus d'attribution des fonds pour qu'ils soient conformes aux exigences des accords de contribution et de la	En accord. TDDC garantira que ses processus de financement respectent l'accord de contribution et la loi d'habilitation de la fondation. Ses politiques et processus de diligence raisonnable et d'évaluation ont été renforcés pour assurer la conformité, comme indiqué dans les réponses de la direction #25 et #45.	<p><b>Documentation :</b> Amélioration de la documentation sur les processus d'attribution des fonds de TDDC.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC.</p>	Décembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré la documentation de ses processus d'approbation en garantissant une orientation claire sur l'évaluation des critères énoncés dans l'accord de contribution. (Complété)</p>	Nom : Alanna Tiger  Fonction : Gestionnaire, risques et conformité	

	<p>loi d'habilitation de la fondation.</p>	<p>Dans le cadre du PARD soumis à ISDE en novembre 2023, TDDC a renforcé davantage tous les processus opérationnels liés à l'attribution du financement et à la conformité aux accords de contribution et aux lois habilitantes. Ces processus ont été examinés par une société tierce afin de garantir l'intégration des meilleures pratiques. TDDC travaille également activement avec ISDE pour mettre à jour l'accord de contribution de TDDC.</p> <p>En août 2023, TDDC a créé une fonction de vérification interne qui relève directement du comité d'audit du conseil d'administration. Cette fonction évalue la conformité de TDDC aux accords de contribution et à sa législation habilitante, ainsi qu'aux politiques, procédures, systèmes de gestion et d'information internes de TDDC et aux contrôles établis par le conseil d'administration. La fonction d'audit interne communiquera les résultats des audits directement au comité d'audit. Tous les rapports seront également communiqués à ISDE.</p>			<p><b>Juillet 2024 :</b> Mise à jour de l'accord de contribution, qui clarifiera les critères d'admissibilité des projets.</p> <p><b>Juillet 2024 à décembre 2024 :</b> Redémarrage des approbations de nouveaux financements, mise en œuvre et utilisation de nouveaux processus.</p>	<p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	
--	--	--	--	--	--	---	--

6.66	<p>Pour permettre au conseil d'administration d'assurer une surveillance efficace, la direction de Technologies du développement durable Canada devrait l'informer de la conformité de la fondation aux lois, règlements et ententes applicables et lui signaler tout risque de non-conformité aux accords de contribution.</p>	<p>En accord. TDDC utilise un cadre de gestion des risques d'entreprise pour identifier et gérer les risques au du point de vue stratégique. Chaque semestre, la direction et le conseil d'administration identifient et examinent les risques stratégiques et des stratégies d'atténuation sont mises en place. TDDC effectue des audits internes pour évaluer la conformité avec les politiques et les procédures opérationnelles, qui font ensuite l'objet d'un rapport au comité d'audit.</p> <p>En août 2023, TDDC a établi une fonction d'audit interne spécialisée pour évaluer régulièrement la conformité avec les accords de contribution. Les résultats, y compris les risques, sont directement rapportés au comité d'audit et communiqués à ISDE.</p> <p>Outre l'audit interne, TDDC a amélioré ses processus de diligence raisonnable et de suivi des projets pour maintenir la conformité avec l'accord de contribution, comme détaillé dans le PARD soumis à ISDE en novembre 2023. Ces processus ont été évalués par une tierce partie</p>	<p><b>Documentation :</b> Améliorer les processus qui garantissent le respect continu de l'accord de contribution et la <i>Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable</i>.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> Mise en œuvre complète des processus améliorés de TDDC. Rapports réguliers au conseil d'administration et documentation dans les procès-verbaux des réunions.</p>	Décembre 2024	<p><b>Novembre 2023 :</b> Dans le cadre du PARD, TDDC a amélioré ses processus pour assurer la conformité continue avec l'accord de contribution. (Complété)</p> <p><b>Octobre 2024 :</b> L'examen des rapports requis est achevé.</p> <p><b>Décembre 2024 :</b> Des rapports réguliers sont présentés au conseil d'administration.</p>	<p>Nom : Alanna Tiger</p> <p>Fonction : Gestionnaire, risques et conformité</p> <p>Numéro de téléphone : (343) 804 0691</p>	
------	---	---	--	---------------	---	---	--

		<p>pour intégrer les meilleures pratiques.</p> <p>TDDC travaille avec ISDE sur des mises à jour de l'accord de contribution. Ces mises à jour comprennent des dispositions supplémentaires pour vérifier la conformité à l'accord de contribution si des changements substantiels sont apportés aux volets de financement et aux processus de diligence raisonnable.</p>					
--	--	--	--	--	--	--	--